

Projet de mise en valeur des plaines du Moyen Bani

par William Fisher, Lisa Meierotto, Ryan Russell, Université Clark, USA

26 Avril, 2001

Résumé:

Comme le rapport de la Commission Mondiale des Barrages l'a souligné: " Au coeur de tous les débats pour la construction d'un barrage se retrouvent les mêmes problèmes touchant à l'équité, à la gouvernance, à la justice, et au pouvoir." Le rapport qui suit se concentre sur ces différents points à la lumière du projet de Barrage à Talo [1] en soulignant les préoccupations des différentes parties concernées dans ce projet ainsi que celles des populations touchées. Nous basant sur des preuves tangibles, nous pensons que le projet ne devrait pas aller plus loin, du moins pas avant que tous les changements et mesures recommandés, expliqués ci-dessous, n'aient été appliqués.

Nos inquiétudes en ce qui concerne le projet portent sur trois zones géographiques bien distinctes: la zone visée, la région en amont, et celle en aval. Chaque région a des problèmes et des intérêts propres qui doivent être considérés séparément, puis en relation les uns par rapport aux autres et enfin dans leur ensemble. Notre rapport souligne principalement les inquiétudes des bailleurs de fonds, bénéficiaires et intervenants, c'est-à-dire la Banque Africaine de Développement (BAD), le gouvernement malien, les communautés locales, la société civile (participants locaux, régionaux et internationaux) ainsi que celles de l'Equipe de Recherche de Clark.

Les points importants, insuffisamment considérés par la BAD, peuvent être résumés comme suit:

1. Les calculs du coût total du projet et des bénéfices prévus sont incomplets et doivent être revus. En effet, le coût total doit prendre en compte la perte des activités agricoles, de pêche et de pacage en aval, ainsi que la perte de 11,000 hectares de pâturages dans la zone visée. Des variations climatiques telles que de faibles précipitations sont très susceptibles de réduire les rendements prévus. S'additionnent à cela les inquiétudes quant à la répartition des bénéfices : qui y gagnera, qui y perdra et comment les bénéfices seront-ils distribués parmi les membres de la communauté?
2. Auparavant, des plans d'irrigation similaires ont déjà échoué au Mali à cause d'une mauvaise gestion et de problèmes de coordination. Le fait que ce projet suive largement le modèle des précédents soulève de sérieuses inquiétudes quant à ses chances de succès. L'Etude d'Impact Environnemental (EIE) de 1997 décrit le projet comme le projet d'irrigation le plus complexe au Mali et, pourtant, aucun financement n'a été fourni pour permettre de maintenir et de mener à bien le projet. Les responsabilités au niveau local, régional et national sont peu claires.
3. Selon la BAD seulement 6% du débit de la rivière Bani serait annuellement dévié pour irriguer la zone visée. Notre propre étude hydrologique nous amène à penser que ce pourcentage s'approcherait davantage de 20%, ce qui est beaucoup puisque le réservoir se

remplit déjà naturellement durant la saison des pluies. En conséquence, les communautés en aval seraient privées de cette eau si précieuse pour la culture du riz et la production agricole à ce moment critique de l'année. De plus, dans l'éventualité d'une année de très faibles précipitations, l'impact du réservoir sur les communautés en aval et les communautés environnantes ainsi que sur les différents écosystèmes en serait accru de façon d'autant plus significative.

4. L'EIE de 1995 a suggéré que jusqu'à 15,500 personnes habitant dans la zone inondée pourraient devoir faire face à une re-localisation. Pour éviter cette éventualité, l'étude proposait la construction d'une digue de 80 kilomètres le long de la rive gauche du réservoir. L'EIE de 1997, ordonnée par la BAD suite aux conclusions de 1995, contient une nouvelle étude de données topographiques et hydrologiques sur la rive gauche et la zone en amont. Cette étude a montré que seul un village risquait sérieusement d'être inondé et que par conséquent la BAD n'avait besoin de construire qu'une digue de seulement 35 kilomètres le long de la rive gauche de la rivière Bani, allant en amont du barrage jusqu'à Wori. Cependant, à la lecture de l'EIE de l'Agrer, nous pensons que le risque d'inondation existe tout de même à cause des changements hydrologiques que provoquerait le barrage. C'est pourquoi un plan de secours devrait être prévu pour ces villages; cela permettrait d'avoir des ressources ou une aide dans le cas d'inondations ou de changements nuisibles aux activités agricoles.

Les omissions du projet:

1. Les répercussions environnementales et socio-économiques du barrage sur la région en aval ont été complètement négligées du début à la fin de la conception de ce projet. L'analyse des coûts et des bénéfices a également complètement exclu les effets sur la région en aval; alors que les directives de la BAD et de la Commission Mondiale des Barrages indiquent clairement que les communautés vivant en aval doivent être prises en compte dans le projet.
2. Les documents sur le projet ne considèrent pas suffisamment les conséquences écologiques et systémiques. La transformation d'une rivière saisonnière en une rivière à débit continu a des répercussions radicales sur le dit cours d'eau. Des générations entières de familles, la faune, la flore dépendent de la crue puis de la décrue annuelle de la Bani. Cette rivière fait partie des terres intérieures du Delta du Niger et étant l'affluent principal du Niger, elle fait partie d'un système plus large et ne peut donc être considérée séparément.
3. Aucune autre stratégie de développement n'a été considérée à aucun moment durant la mise en place du projet. La Commission Mondial des Barrages avait souligné l'importance de rechercher d'autres moyens d'irrigation ainsi que des stratégies de développement. Il n'y a aucune preuve que d'autres options aient été effectivement envisagées par la BAD ou le gouvernement du Mali.

Se basant sur des preuves tangibles et divers documents, notre équipe de recherche ne peut soutenir l'affirmation selon laquelle ce projet est une stratégie de développement appropriée. Selon nous, les informations suivantes sont nécessaires:

1. Une étude d'impact environnemental et économique se focalisant sur la région allant du barrage jusqu'à Mopti, en aval.

2. Une étude d'impact environnemental se focalisant sur les conséquences éventuelles du barrage de Talo sur toutes les terres du Delta du Niger .
3. Une analyse revue et corrigée des coûts et des bénéfices ainsi que des pertes comprenant les coûts et les pertes des régions en amont et en aval.
4. Une étude hydrologique exhaustive prenant en compte le volume total d'eau qui sera dévié du rivière Bani, incluant aussi les pertes dues à divers facteurs tels que l'évaporation. Cette étude doit tenir compte des variations climatiques et pas seulement se fier aux moyennes annuelles relevées.

Deux conclusions évidentes sont d'une importance considérable. Tout d'abord, le nombre d'entretiens avec les populations touchées a été bien en deçà des normes internationales actuelles d'acceptabilité. Les communautés locales, en particulier celles en aval, n'ont été ni conviées ni encouragées à participer à la conception et à l'élaboration du projet. Cette faute est contraire à la politique de la BAD et passe outre les directives de la Commission Mondiale des Barrages. Ensuite, ne pas avoir recherché d'autres stratégies d'irrigation soulève des questions à propos du bien-fondé de ce projet. Si ces problèmes avaient été pris en compte depuis le début, le projet de barrage de Talo aurait beaucoup plus de crédibilité.

La Bani change constamment: chaque année il sort de son lit et transforme alors les terres du Delta du Niger en une vaste plaine inondable. Au moins un demi-million de personnes d'origines culturelles différentes, de même que les oiseaux migrateurs et les poissons, dépendent de cette rivière. Tout l'écosystème du cours d'eau vit au rythme de ses crues et décrues. La sécheresse et les changements climatiques agissent déjà sur la rivière étant donné que son niveau baisse chaque année. Le barrage de Talo avec ses 5 mètres de haut et ses 700 mètres de long changera d'une façon nouvelle et incertaine la rivière. La BAD devrait effectuer une étude approfondie des impacts environnementaux et socio-économiques avant d'aller plus en avant dans ce projet.

[1] La référence au projet en tant que seuil par la Banque Africaine de Développement est trompeuse. Si l'on se base sur les critères internationaux pour évaluer la hauteur du barrage ainsi que la capacité du réservoir, ce projet est un "grand barrage" et nous entendons le mentionner comme tel.

